

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 23 octobre 2009

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable, du Développement Économique et de l'Emploi

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/03

OBJET : Projets de contrats ruraux.

- Cantons : La Chapelle-la-Reine et Nangis.

Résumé : Les propositions qui suivent relèvent du programme "Actions d'aménagement/Contrats ruraux". Elles portent sur 2 projets de contrats ruraux relatifs aux communes de Nanteau sur Essonne et Frétoy le Moutier. L'ensemble représente une individualisation de crédits de 210 000 € sur l'autorisation de programme 2009.

### I - PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE NANTEAU SUR ESSONNE

- Canton de La Chapelle-la-Reine -

La commune de Nanteau sur Essonne (422 habitants) a déjà réalisé deux contrats ruraux, signés en 1991 et 2000, portant essentiellement sur la restauration de l'église et sa mise en valeur extérieure, l'aménagement de la mairie et de sa place, la réfection de la mare, la création d'un espace paysager ainsi que d'un garage communal.

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 16 juin 2009, la commune envisage :

- la création d'ateliers communaux ..... 203 844 € HT

Les locaux actuels, qui ne sont plus aux normes pour le personnel municipal, sont trop petits pour y entreposer l'ensemble du matériel nécessaire à l'entretien. Cette construction, à ossature et revêtement extérieur en bardage bois, sera implantée en retrait des voies et bien intégrée dans le site mairie-église.

- la réhabilitation de la salle polyvalente..... 91 340 € HT

Cette salle a été aménagée en son temps dans les anciens locaux scolaires, puis agrandie. La commune envisage la réfection complète des plafonds en intégrant l'isolation phonique et acoustique, le traitement des planchers en sols souples ainsi que la création d'un réseau d'assainissement autonome.

- la création d'une salle pour les associations .....55 461 € HT

La municipalité souhaite aménager, dans les anciens locaux techniques, une salle destinée aux associations, pouvant accueillir de 20 à 50 personnes. Les principaux travaux porteront sur la création de grandes baies vitrées, l'isolation des murs et des plafonds, la mise en place du chauffage et la création de sanitaires.

- Montant total.....350 645 € HT (écrêté à 300 000 € HT)
- Subvention du Département ..... 105 000 € HT
- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT
- Participation de la commune .....110 645 € HT

## **II - PROJET DE TROISIEME CONTRAT RURAL DE LA COMMUNE DE FRETOY LE MOUTIER**

- Canton de Nangis -

La commune de Frétoy le Moutier (151 habitants) a déjà réalisé deux contrats ruraux signés en 1986 et 1997, portant principalement sur la restauration de l'église (stabilisation de la charpente, réfection des voûtes...) et d'un lavoir, l'extension du cimetière, l'aménagement d'un bâtiment communal et d'espaces publics (abords de la mairie, entrées des hameaux).

Avec ce troisième projet agréé par le conseil municipal le 18 juillet 2009, la commune envisage :

- la restauration de l'église (édifice non protégé).....108 813,00 € HT

Les travaux réalisés jusqu'à ce jour ont permis la préservation de l'édifice et sa réouverture au culte. A cause d'anciennes fuites de toitures, les structures extérieures sont dégradées ; la commune envisage donc une reprise partielle des maçonneries en sous-œuvre, la réalisation d'un drainage périphérique, l'évacuation des eaux pluviales ainsi que le ravalement des façades.

- la création d'un espace public.....123 440,50 € HT

Sur un vaste terrain en bordure de l'Aubetin seront créés un terrain multisports de 300 m<sup>2</sup>, une aire de stationnement de 8 places et une réserve incendie. Le projet prévoit également la

restauration du puits et la réhabilitation de l'ancienne forge, située en bordure de rue, aménagée en salle d'exposition et lieu de mémoire.

- la restauration de la mairie.....44 217,50 € HT

Le bâtiment administratif abrite la salle polyvalente au rez-de-chaussée et la mairie à l'étage. Les principaux travaux de restauration consistent en la reprise du ravalement à pierre vue sur trois façades et le nettoyage hydropneumatique sur le mur sud.

- la restauration des murs du cimetière.....23 529,00 € HT

La commune envisage la reprise des parements des murs sud et ouest, la mise en place d'un enduit et le remplacement des chaperons vétustes et poreux.

Montant total..... 300 000 € HT

- Subvention du Département ..... 105 000 € HT

- Subvention prévisible de la Région.....135 000 € HT

- Participation de la commune .....60 000 € HT

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions, et si vous en êtes d'accord, affecter à ces diverses opérations une somme de **210 000 €** sur l'autorisation de programme 2009 de **2 800 000 €**, ouverte au programme « Action d'aménagement/contrats ruraux », lors du vote du budget primitif de cette année.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ



Dossier n° 1/03 des rapports soumis à la commission  
n° 1 - Aménagement Durable, du Développement Économique et de l'Emploi

Rapporteurs : M. CAPARROY  
Commission n° 1 - Aménagement Durable, du Développement Économique et de  
l'Emploi

M. CALVET  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 23 octobre 2009

OBJET : Projets de contrats ruraux.

### **LE CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE**

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable, du Développement Économique et de  
l'Emploi

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

### **DECIDE**

Article 1 : d'approuver les projets de contrats ruraux suivants :

- troisième contrat rural de la commune de Nanteau sur Essonne,
- troisième contrat rural de la commune de Frétoy le Moutier.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces projets avec chacune  
des communes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer des subventions pour un montant total de **210 000 €** au titre des  
projets de contrats ruraux mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision, de la manière suivante :

- **105 000 €** au profit de la commune de Nanteau sur Essonne,
- **105 000 €** au profit de la commune de Frétoy le Moutier.

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

